



# Vendredi 13



Collectif Infirmier

Vendredi 13 juillet 2018, c'était l'occasion de jouer au Loto.  
C'était aussi un jour sans match de foot de Coupe du Monde.

Mais pour toutes les infirmières ce vendredi 13 juillet 2018 sera le jour où le gouvernement Macron a profité des congés annuels pour mettre en place un texte scélérat.

En effet, c'est ce jour où le décret concernant la pré-inscription automatique à l'Ordre National Infirmier est entré en application.

Depuis 2005, l'intersyndicale CGT, Sud, FSU, FO, UNSA, CFDT, CFTC et UNSA se bat contre la mise en place de l'Ordre National Infirmier.

La CGT rappelle son opposition totale aux lois portant création des ordres paramédicaux. Alors que tous les indicateurs sont au rouge : effectifs insuffisants, conditions de travail pénibles, services en sur occupation, soins dégradés, et salaires inadaptés, le gouvernement en rajoute une couche en publiant ce décret.



L'ordre ne sait que réclamer sa « taxe » pour pouvoir fonctionner sur le dos des salarié.e.s. L'Ordre National Infirmier a largement fait preuve de son inutilité. Il ne résout rien ! Il est là pour nous soumettre. Depuis 12 ans, il ne sert à rien, d'ailleurs la profession le rejette en masse : à peine 10% de votant aux élections (majoritairement les libéraux). Endetté, il est maintenu artificiellement en vie par les banques et le gouvernement Macron. Il ne manque que vos cotisations !

La CGT appelle de nouveau les infirmières et les infirmiers à boycotter l'Ordre.

**Ne fournissez aucun document demandé par l'Ordre.**

**Refusez la transmission de vos données personnelles.**

Vous trouverez au recto un modèle de courrier à adresser en urgence au directeur avant le 15 septembre.

*(Si besoin vous pouvez vous adresser au local CGT ou aux militants du Collectif Infirmier CGT).*



*L'Hôpital n'est pas une entreprise, la santé n'est pas une marchandise !*



Nom

Prénom

Nom de votre établissement

Monsieur le Directeur

Adresse de votre établissement

Monsieur le Directeur,

Le décret 2018-596 du 10 juillet 2018 relatif à l'établissement des listes nominatives des infirmiers et des pédicures-podologues salariés en vue de leur inscription au tableau de l'Ordre prévoit la communication de certaines coordonnées personnelles.

L'utilisation frauduleuse de données personnelles est un fléau qui engendre de graves problèmes. Ceux-ci peuvent concerner l'exercice professionnel, la vie personnelle et la sécurité d'autrui. Je vous demande de me fournir les justificatifs qui vous permettent de garantir l'absolue sécurité de vos modalités de transmission. A ce jour, le Ministère de la Santé n'apporte pas les garanties suffisantes à la sécurisation de mes données personnelles.

En l'absence de cette preuve, je vous demande de ne pas engager ce risque avéré et de ne pas exécuter cette transmission informatique des données à caractère personnel me concernant, au conseil de l'Ordre.

Je souhaite également que cette question soit préalablement traitée au sein des instances du personnel.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de mes engagements pour le service soignant auprès des patients.

Signature

Copie :  
Syndicat CGT